

DECISION N°2024-075

Le Président du Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest du Département de l'Eure (SDOMODE)

Vu la délibération du Comité Syndical du 23 septembre 2020, rendue exécutoire le 30 septembre 2020, portant délégations du Comité Syndical au Bureau et au Président,

Vu la décision du Bureau du 08 janvier 2020, rendue exécutoire le 17 janvier 2020, élargissant les actions de communication dans le cadre du Fonds d'Aide à la Sensibilisation,

Vu la demande de Soutien de ZGEN en date du 30 mai 2024,

DECIDE

Article 1 : de soutenir financièrement ZGEN à hauteur de 250 € (deux cent cinquante euros), dans le cadre du Fonds d'Aides à la Sensibilisation (soutiens aux évènementiels).

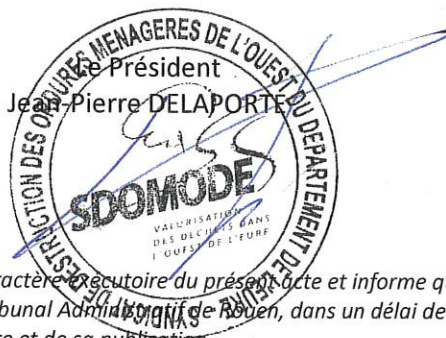
Ce financement permet lors de la fête de la musique du 21 juin 2024 à Thuit de l'Oison, une aide à la fabrication de la machine « ECOLOTO » qui propose une approche ludique et interactive pour encourager la collecte sélective des canettes vides.

Article 2 : les crédits budgétaires nécessaires sont inscrits au budget 2024.

Fait à Bernay, le 13/06/2024

Par délégation du Comité Syndical,

Le Président
Jean-Pierre DELAPORTE



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte et informe que ce dernier peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception à la Préfecture de l'Eure et de sa publication.

